

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 17 JANVIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 18  
Pouvoir : 5  
Absents : 4

Date de la convocation : 10/01/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :BARANGER Marie-Noëlle représentée par C PIAULET  
BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU  
JARASSIER Corinne représentée par C LECOQ  
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE  
RENAUD Didier représenté par B MASSONNEAU**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine.**Secrétaire de séance** : Viviane DEBIAIS**DELIBÉRATION N° 07****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNE -  
Inscription par anticipation – AUTORISATION à Mme la MAIRE**

Jusqu'à la date d'adoption des budgets 2019, il est proposé au conseil municipal comme tous les ans, **d'autoriser Mme la Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, conformément à l'article 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

Pour information, le montant des crédits ouverts en 2018, hors dette, s'élève à 995 939,76 €. Le montant du quart des crédits est donc de : 248 984,94 €.

**Il est proposé au conseil municipal d'inscrire par anticipation une somme de 43 000 € au budget d'investissement 2019** (pour mémoire le montant inscrit par anticipation au BP 2018 était de 211 000 €).

L'autorisation est donnée pour l'affectation des crédits aux opérations suivantes :

<b>-Opération 044 – Travaux bâtiments communaux -</b>	
Article 2313 "constructions" .....	10 000 €
<b>-Opération 051 – Voirie diverse -</b>	
Article 2315 "installation, matériel et outillage technique" .....	10 000 €
<b>-Opération 147 – Acquisition matériel technique -</b>	
Article 2158 "Autres installations, matériel et outillage technique" .....	15 000 €
<b>-Opération 046 – Acquisition matériel et équipements communaux -</b>	
Article 2183 "Matériel de bureau et matériel informatique" .....	3 000 €
<b>-Opération 131 – Aménagement des espaces publics-</b>	
Article 2031 "Frais d'études" .....	5 000 €

Ces crédits seront inscrits au budget 2019 de la commune.

**Considérant** la nécessité d'inscrire des crédits par anticipation sur le budget 2019 de la commune pour certaines opérations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-autorise** Mme la Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissements pour les montants ci-dessus, jusqu'à l'adoption du budget 2019;

**-s'engage** à s'inscrire les crédits sus-cités au budget 2019 de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

